

31. S. Ignace de Loyola, confess., fondat. des Jésuites.

POUR TOUT FIDÈLE, *vis.*, *pr.* dans église de jésuites, *conf.*, *comm.*
— *Applic. aux déf.*

ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES DU CŒUR DE JÉSUS ; *conf.*, *comm.*, (aux
intent. spécif.), *pr.*

AOUT

1. S. Pierris aux Liens (7).

DENIER DE ST-PIERRE ; *conf.*, *comm.*, *vis.* (1 vêpres), *pr.* — *Applic. aux déf.*

2. Notre-Dame des Anges.

SCAPUL. IMMAC. CONCEPT. ; *conf.*, *comm.*, *vis.*, *pr.* — *Applic. aux déf.*

POUR TOUS LES FIDÈLES ET POUR CHAQUE *visite* (1 vêpres) dans
église de franciscains (mais non dans chapelle de réunion de
tertiaires) ; *conf.*, *comm.* (8). — *Applic. aux déf.*

TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS D'ASSISES ; *conf.*, *comm.*,
vis. de la chapelle de la confratern., *pr.* — *Applic. aux déf.*

Cordon de S. François d'Assises ; *conf.*, *comm.*, *vis.* (1 vêpres)
de chap. de l'associat., *pr.*

2. Premier jeudi du mois.

Adoration nocturne (à Notre-Dame, Montréal) ; *conf.*, *comm.*, *pr.*

3. Premier vendredi du mois.

ARCHICONF. SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, Garde d'honneur
Sacré-Cœur de Jésus (9) ; *conf.*, *comm.*, *pr.* — *Applic. aux déf.*

4. S. Dominique, confess., fondateur des Dominicains.

ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES DU CŒUR DE JÉSUS ; *conf.*, *comm.*, (aux
intent. spécif.), *pr.*

(7) Cette fête est perpétuellement fixée avec l'indulg. au 13 août dans le
diocèse de Montréal, (excepté dans la paroisse de St-Pierre aux Liens). Partout
ailleurs elle se célèbre le 1 août.

(8) Les tertiaires qui vivent en commun suivant la règle de S. François
peuvent gagner cette indulg. (de la Portioncule) dans leur chapelle principale
(publique).

(9) Ces deux indulgences peuvent *indifféremment* être gagnées le 1er ven-
dredi ou le 1er dimanche, mais une seule fois chacune.